

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA II

PRESIDENCE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

TERMES DE REFERENCES

CONCOURS DE CONCEPTION D'UN LOGO POUR L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA

Août 2020

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Créée par décret N° 2007-834/PRES/PM/MESS/MEF du 12 décembre 2007, l'université Ouaga II, baptisée **Université Thomas SANKARA (UTS)**, par décret pris en conseil des ministres du 22 juillet 2020 est un établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) chargée d'enseignement supérieur et de recherche au Burkina Faso.

L'Université Thomas SANKARA est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La mission fondamentale de l'UTS est la production et la transmission de la connaissance pour la formation des hommes et des femmes, afin de répondre aux besoins de la nation. Pour ce faire, elle poursuit les objectifs suivants : (i) la formation des cadres dans tous les domaines, (ii) la recherche scientifique et la vulgarisation des travaux de recherche, (iii) l'élévation du niveau technique, scientifique et culturel des travailleurs, (iv) la contribution au développement économique, social et culturel du pays, (v) la collation des titres et des diplômes, (vi) la valorisation des compétences dans tous les secteurs d'activités, (vii) la coopération en matière de formation et de recherche, (viii) la promotion des échanges interuniversitaires et la promotion des échanges avec les centres de recherche et le monde du développement.

Ce baptême de **l'Université Thomas SANKARA (UTS)** est considéré comme une opportunité pour matérialiser la nouvelle vision et renforcer la notoriété et la visibilité de l'institution. L'un des éléments matériels de la visibilité reste le logo.

C'est dans cette optique que l'Université **Thomas SANKARA (UTS)** lance un concours de conception d'un logo.

2. OBJECTIF

L'objectif pour l'Université **Thomas SANKARA (UTS)** est de:

- Renforcer l'identité visuelle de l'Université;
- Obtenir un outil moderne de communication;
- Susciter l'intérêt du public autour de l'Université Thomas SANKARA.

3. CARACTERISTIQUE DU LOGO

Le logo doit respecter les caractéristiques générales suivantes :

- Refléter les valeurs de l'Université (moderne et compétitive au profit de la communauté) ;
- Refléter les valeurs prônées par le Président Thomas SANKARA ;

- La lisibilité : le logo devra être simple et reconnaissable ;
- La qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- L'originalité : le logo de l'UTS devra être une création originale et ne devra, pas être une déclinaison d'un autre logo, de marques déposées ou d'images protégées par droit d'auteur ;
- Le logo doit être assorti d'une devise simple (traduisant les fondements de l'UTS qui repose sur le socle environnemental, le socle social et la lumière creuset du savoir qui va irradier la société Burkinabé ;
- Être moderne et professionnel ;
- Intégrer les couleurs nationales.

4. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les propositions de logo devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- Être en monochrome ou en polychrome ;
- Être reproductible sur tous supports tout en garantissant une qualité optimum avec une attention portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée;
- Être sous format vectoriel ou image en haute définition ;
- Être en version horizontal et vertical sur support ECRAN et PAPIER dans divers formats (PDF, EPS, JPG, et PNG, en couleur et noir et blanc) ;
- Être transposable sur différents supports promotionnels.

5. CRITERE DE SELECTION

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Compréhension des termes de références ;
- Respect des délais ;
- Qualité de la création artistique ;
- Respect des prescriptions techniques ;
- Originalité de l'œuvre.

6. COMITE DE SELECTION

Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection mis en place par l'Université Thomas SANKARA.

Chaque proposition devra être accompagnée d'un descriptif détaillé.

NB : Si aucun dossier n'est retenu par le comité, l'Université se réserve le droit de relancer un nouvel appel à concours.

7. PUBLIC CIBLE

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique ou morale.

8. PRIX

A l'issue du concours, une seule production sera retenue. La sélection de la meilleure production se fera par le comité de sélection. Les résultats du concours de conception du logo seront publiés sur le site de l'université et le gagnant sera informé par courrier électronique.

Le candidat lauréat gagnera un prix d'un montant **d'un million (1.000.000) de francs CFA.**

9. MODALITES DE PARTICIPATION ET CALENDRIER

- ✓ Date limite de la réception des œuvres : **17 août 2020**
- ✓ Transmission des productions

La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sinon l'œuvre proposée sera rejetée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituants, relation avec le contexte de l'Université). Sans cette description, l'œuvre ne sera considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant.

Une clé USB et/ou CD comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie.

Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier).

Les documents (logo sur A4, description sur A4, et CD) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant renseignera les informations du participant.

Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe. Préciser à l'extérieur de l'enveloppe la Référence de l'œuvre « **LOGO POUR L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA** ».

Les enveloppes contenant les propositions (support papier et numérique) sont reçues sous plis fermé tous les jours ouvrables de 8h à 15h30 à la Présidence de l'Université Thomas SANKARA située sur l'avenue CHARLES DE GAULLE, après la gare TSR.

Pour toute information complémentaire, se référer au site web de l'Université Thomas SANKARA <http://www.univ-ouaga2.bf> ou appeler aux +22661429203, +22655424755, +22678119070.

10. DROITS ET PROPRIETES

En choisissant de participer au concours,

- Le lauréat s'engage à céder tous les droits à l'Université Thomas SANKARA ;
- L'UTS peut, au besoin, apporter quelques retouches au logo ;
- Toute personne qui adresse une proposition de logo reconnaît qu'elle en est l'auteur. Elle certifie que sa proposition de logo, ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit.



Pr Adjima THIOMBIANO

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques